

S É N A T

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1967-1968

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER
UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN
DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR L'AIDE A L'INVESTISSEMENT

Mardi 1^{er} octobre 1968. — *Présidence de M. Yvon Coudé du Foresto, président d'âge.* — La commission a tout d'abord procédé à la constitution de son Bureau.

M. Jean Taittinger a été nommé président, M. Yvon Coudé du Foresto vice-président, MM. Philippe Rivain et Marcel Pellenc rapporteurs.

Présidence de M. Jean Taittinger, président. — A l'article 2, seul article restant en discussion, M. Philippe Rivain, rapporteur, a fait connaître son hostilité à l'amendement sénatorial, qui conférerait à l'administration le droit d'accorder le bénéfice de la déduction, par mesures individuelles, au-delà de la date

limite de livraison prévue dans la loi. M. Marcel Pellenc, rapporteur, appuyé par M. André Fosset, a exposé que, dans certains cas d'espèce, la fixation de délais de livraison trop courts risquait de défavoriser l'industrie française. M. Yvon Coudé du Foresto a fait valoir que la possibilité de déduction sur acomptes ne réglait pas le problème. M. Edouard Charret a regretté pour sa part que l'idée d'une discrimination entre les matériels français ou européens, d'une part, et les matériels étrangers, d'autre part, n'ait pu être retenue.

Par sept voix contre sept, le texte du Sénat n'a pas été adopté. La commission a alors adopté le texte de l'Assemblée Nationale à la majorité de sept voix, sept commissaires s'étant abtenus.